



REUNION DU BUREAU ACADEMIQUE DU 14 MARS 2023

DELIBERATION N°2023- 1

Les membres du bureau académique du SNASUB FSU, réunis le 14 mars 2023, ont adopté à l'unanimité la délibération n°1.

Membres du bureau présents : Ludovic Laignel (Co-SA), Jacques Aurigny (co-SA), Elise Antonetti, Awa Camara, Hervé Genevois, Oulya Setti.

Le Bureau Académique autorise la prise en charge financière des jours de grève contre la réforme des retraites aux conditions suivantes :

- Une compensation de 50 € sera reversée aux adhérents grévistes à jour de cotisation au début de la première grève.
- La compensation sera versée sur présentation du bulletin de salaire mentionnant le retrait du jour de grève et d'un RIB-IBAN au nom de l'adhérent.
- La compensation sera versée à partir du 3^{ème} jour de grève non compensé.
- La prise en charge financière des jours de grève s'effectuera dans la limite des possibilités de la Section de Paris .

Cette délibération est applicable dès ce jour.

Les co-secrétaires académiques

J.Aurigny L.Laignel